



**Das Gesundheitsprojekt
Mit Migranten für Migranten
in Bayern**

Gesund. Leben. Bayern.



Restez en bonne santé

Dépistage et prévention pour les enfants et les adultes



Un guide pour les migrantes et les migrants – Disponible en 10 langues

**Ethno-
Medizinisches
Zentrum e.v.**



gefördert durch
Bayerisches Staatsministerium für
Gesundheit und Pflege



Impressum

Bleiben Sie gesund
Früherkennung und Vorsorge für Kinder und Erwachsene
Ein Leitfaden für Migrantinnen und Migranten

Herausgeber:

Bayerisches Staatsministerium für Gesundheit und Pflege
Haidenauplatz 1 | 81667 München
Gewerbemuseumsplatz 2 | 90403 Nürnberg
www.stmgp.de

Ethno-Medizinisches Zentrum e.V.
MiMi-Zentrum für Integration in Bayern
Zenettiplatz 1 | 80337 München
bayern@mimi.eu | www.mimi.bayern

Konzeption, Inhalt und Erstellung: Ethno-Medizinisches Zentrum e.V.

Redaktion: Elena Kromm-Kostjuk, Ramazan Salman, Julia Meßmer, Britta Lenk-Neumann

Übersetzung: Dolmetscherservice – Ethno-Medizinisches Zentrum e.V.

Layout und Satz: eindruck.net, Hannover

Bildquellen: Titelbild: eindruck | Porträt des Staatsministers © Andi Frank | S. 4: © lenetstan/123rf.com | S. 10: © iStock.com/Ridofranz | S. 15: Bayerische Landeszahnärztekammer | S. 17: © stockbroker/123rf.com | S. 20: © melpomen/123rf.com

Wenn in diesem Leitfaden Personengruppen benannt sind, wird im Folgenden überwiegend die männliche Schreibweise verwendet. Es sind jedoch Personen aller Geschlechter gleichermaßen gemeint. Dies geschieht aus Gründen des besseren Leseflusses und ist nicht als diskriminierend zu verstehen.

Alle Rechte vorbehalten. Das Werk ist urheberrechtlich geschützt. Jede Verwendung in anderen als den gesetzlich zugelassenen Fällen bedarf deshalb der vorherigen schriftlichen Genehmigung durch die Herausgeber.

Dieser Leitfaden ist in verschiedenen Sprachen erhältlich (www.mimi-bestellportal.de).

Stand: März 2022
2. Auflage

Wir danken der Firma MSD Sharp & Dohme GmbH für die freundliche Unterstützung des MiMi-Projektes in Bayern.



Bienvenue

Chers lecteurs, chères lectrices,

avec ce guide «Restez en bonne santé – détection précoce et soins pour les enfants et les adultes» à destination des migrant·e·s, nous aimerions vous accompagner dans la prise en charge de votre santé et vous fournir des informations précieuses sur le système de santé en Allemagne.



L'expérience enseigne que nous avons les meilleures chances de rester en bonne santé si nous pouvons prévenir les maladies ou les détecter à un stade très précoce lorsqu'elles peuvent être facilement traitées. Le système de santé allemand propose différents examens à cet effet, notamment pour le dépistage précoce du cancer, du diabète ou des maladies cardiovasculaires. Pour commencer sa vie en bonne santé, les femmes enceintes, les enfants, et les jeunes peuvent bénéficier de bilans de santé adaptés. Les offres de vaccination ou les contrôles réguliers pour vérifier l'état des dents sont également importants.

En parallèle, chaque individu peut faire quelque chose pour sa propre santé, par exemple en adoptant un mode de vie sain. Faire de l'exercice régulièrement, avoir une alimentation équilibrée et ne pas fumer contribuent à améliorer la qualité de vie et à rester en forme plus longtemps.

Nous tenons également à tenir informées toutes les personnes qui se sont récemment installées en Bavière et qui ne sont pas encore familiarisées avec le système de santé allemand et la langue locale. Ce guide est donc disponible dans différentes langues.

Ces informations sont un élément important du projet de santé «Avec des migrant·e·s pour les migrant·e·s (MiMi)», qui est mené depuis 2008 par le ministère bavarois de la santé et des soins dans le cadre de l'initiative Gesund.Leben.Bayern («Vivre en bonne santé, Bavière»). L'un des principaux objectifs du projet est de permettre aux migrant·e·s de prendre en charge leur santé en leur fournissant des informations compréhensibles.

Je serais ravi de contribuer avec cette brochure à votre santé et à celle de votre famille!

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Klaus Holetschek'.

Klaus Holetschek MdL · Ministère bavarois de la santé et des soins

Contenu

Introduction	3
1. Prestations de l'assurance maladie légale	4
Dépistage du cancer	4
Bilan de santé	5
Examens de dépistage et prestations de prévention pendant et après la grossesse	5
Test de chlamydia pour les femmes jusqu'à 25 ans	7
Examens de dépistage des enfants (U1 – U9, J1)	7
Examen médical d'entrée à l'école en Bavière	10
Examens pour les jeunes	11
Vaccins	11
Examens dentaires	13
2. Examens de dépistage et prestations de prévention pour les personnes sans protection d'assurance maladie	16
Prestations selon la Loi sur les prestations aux demandeurs d'asile	16
Prestations selon la loi sur l'aide sociale XII	17
3. Glossaire	18
4. Adresses	23

Introduction

La santé représente une condition d'importance capitale pour une vie satisfaisante. Les enfants en bonne santé découvrent le monde avec entrain et les adultes en bonne santé maîtrisent mieux les défis du quotidien et profitent plus pleinement de la vie.

Bien sûr, chacun peut faire quelque chose pour sa santé, par exemple en bougeant et en se nourrissant bien. Le système de santé public allemand ne soutient pas uniquement les gens lorsqu'ils sont malades. Grâce à des prestations de prévention et de dépistage de maladies, les caisses maladie aident leurs membres à conserver la santé.

Dans ce guide, réalisé par le « Ethno-medizinisches Zentrum e.V. » (Centre ethno-médical) en collaboration avec le ministère bavarois de la santé et des soins, vous trouverez des informations concernant la prévention et le dépistage, les vaccins et la santé dentaire.

Une grande partie de cette brochure est consacrée à la santé des enfants. Un démarrage en bonne santé dans la vie commence par les examens de prévention pendant la grossesse. Peu après la naissance, les examens continuent avec les premiers de dix examens médicaux pratiqués dans l'enfance. En plus, vous y apprendrez pourquoi la participation aux examens médicaux dits U est obligatoire en Bavière et ce à quoi les parents doivent veiller pour respecter ces rendez-vous.

Pour que le plus de personnes possible de nationalité et d'origine différentes puissent participer à la prévention et au dépistage, cette brochure paraît en différentes langues. Nous serions heureux que cette brochure contribue à ce que vous et vos enfants traversiez la vie en bonne santé.

1. Prestations de l'assurance maladie légale

En tant que membre d'une caisse maladie légale, vous avez droit à des examens médicaux de dépistage (tous les termes soulignés sont expliqués dans le glossaire) et de prévention. Selon votre âge et votre sexe, vous avez droit à différents examens médicaux gratuits.

Vous devez apporter votre carte d'assuré à tous les examens de dépistage et de prévention.

Dépistage du cancer

A partir de l'âge de

- 20 ans, les femmes peuvent faire un examen gynécologique annuel pour dépister une maladie cancéreuse du col de l'utérus et des cancers des organes génitaux,
- 30 ans, un examen annuel des seins,
- 35 ans, un examen de la peau tous les deux ans,
- 50 ans, un examen de dépistage du cancer du colon et
- 55 ans, une coloscopie (deux examens à 10 ans d'intervalle).

En plus, en Bavière, toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans sont invitées régulièrement tous les deux ans par écrit à un screening de mammographie. L'examen a lieu dans des unités de screening.



A partir de l'âge de

- 35 ans, les hommes ont droit à un examen de la peau tous les deux ans,
- 45 ans, à un examen annuel de la prostate et des organes génitaux,
- 50 à un examen annuel de dépistage du cancer du colon et
- 50 ans, à une coloscopie (deux examens en l'espace de 10 ans).

Bilan de santé

Les femmes et les hommes à partir de 35 ans ont droit à un bilan de santé tous les trois ans. Il sert avant tout à dépister les maladies fréquentes comme les maladies cardio-vasculaires, les maladies rénales et le diabète (diabetes mellitus).

Dans le cadre de cet examen, vous avez également la possibilité de faire une seule fois un test de dépistage d'une infection par les virus de l'hépatite C et B.

Les femmes et les hommes âgé-e-s de 18 à 34 ans ont droit à un bilan de santé pendant cette période.

Les hommes de plus de 65 ans se voient proposer une échographie unique pour un anévrisme de l'artère abdominale dans le cadre d'un bilan de santé.

Pendant le bilan de santé, le médecin évalue dans un entretien détaillé, les risques individuels de santé du patient résultants de maladies antérieures éventuelles et d'habitudes personnelles de vie. La pression artérielle et le pouls sont mesurés, le coeur et les poumons sont écoutés. Une prise de sang est faite ainsi qu'une analyse d'urine.

Examens de dépistage et prestations de prévention pendant et après la grossesse

Pendant la grossesse, des examens de dépistage ont lieu pour la future maman et pour l'enfant à naître.

En font entre autres partie :

- Examen de dépistage du diabète de la femme enceinte pour la femme
- Examen de gestose (contrôle régulier de la pression artérielle, analyse d'urine et examen des tissus pour détecter les oedèmes)
- Echographie (constatation des mesures du corps de l'enfant, de la date probable de la naissance et du développement de l'enfant dans le ventre de la mère)
- Examen cardiotocographique – CTG (enregistrement des contractions et des battements de coeur de l'enfant)

En plus des examens de dépistage proposés, la prévention est très importante pendant la grossesse. Font entre autres partie des prestations de prévention pendant la grossesse le test de rubéole de la femme enceinte (analyse de sang) ainsi que le conseil et l'information concernant certains risques de santé, pouvant apparaître pendant la grossesse et après l'accouchement pour la femme et l'enfant. Les sages-femmes proposent également conseils et informations à ce sujet.

Chaque future maman a droit à un suivi par la gynécologue et/ou la sage-femme pendant la grossesse, au moment de l'accouchement et quelques semaines après la naissance. En cas de déroulement normal de la grossesse sans problèmes de santé, un examen médical toutes les quatre semaines

suffit. A partir de la 32^e semaine, un examen est prévu tous les quinze jours. En cas de dépassement de la date de naissance prévue, un examen est même prévu tous les deux jours.

En plus, pendant la grossesse, la future maman doit consulter deux fois le dentiste. Les habitudes d'alimentation modifiées (grand faim de sucreries et d'aliments acides) peuvent provoquer des caries. En raison des changements hormonaux, les femmes enceintes sont particulièrement sensibles aux inflammations des gencives et du parodonte. L'hygiène dentaire et la prévention sont alors particulièrement importantes, car de nouvelles études ont prouvé que les inflammations des gencives pendant la grossesse augmentent le risque de naissance prématurée et peuvent entraîner un faible

Important:

Dans le cadre des examens de grossesse, la future maman obtient un carnet de maternité. Tous les résultats importants de ces examens ainsi que le déroulement de la grossesse sont consignés dans ce carnet. La femme enceinte devrait toujours porter ce carnet sur elle et l'apporter à chaque examen médical. Il est judicieux de conserver ce carnet de maternité après la naissance de l'enfant. Les inscriptions dans le carnet de maternité ont une signification pour les autres grossesses.



poids de naissance. L'idéal est que les femmes qui désirent avoir des enfants fassent déjà contrôler et soigner leurs dents par le dentiste avant une grossesse.

tée à temps, elle peut être traitée avec des antibiotiques.

Test de chlamydia pour les femmes jusqu'à 25 ans

Toutes les femmes jusqu'à l'âge de 25 ans peuvent se faire tester une fois par an par leur gynécologue pour la chlamydia dans le cadre d'un bilan de santé, et ce bilan est pris en charge par leur assurance maladie légale.

La chlamydia est un ensemble de bactérie qui se transmet lors de rapports sexuels non protégés. Si elles ne sont pas traitées, elles peuvent avoir de graves conséquences, notamment l'infertilité. Si l'infection est détec-

Examens de dépistage des enfants (U1 – U9, J1)

Les premières années de vie sont particulièrement importantes pour le développement sain d'un être humain. Pour cette raison, il existe des examens de dépistage et des prestations de prévention pour les enfants et les jeunes (« Directives enfants » du comité fédéral commun).

Screening des nouveaux-nés

En Allemagne, toutes les nouveaux-nés ont le droit à un examen pratiqué par simple analyse de sang et destiné à détecter les maladies congénitales rares qui ne sont pas encore reconnaissables par des signes exté-

Important:

Il faut apporter la carte d'assuré et le carnet U aux examens de dépistage des enfants. Le médecin y consigne les résultats des examens. Comme les enfants peuvent obtenir les vaccins nécessaires dans le cadre des examens U, il faut également apporter le carnet de vaccination .



rieurs à la naissance. Ce test est appelé «dépistage néonatal». Les maladies examinées comprennent les troubles métaboliques et hormonaux ainsi que les maladies des nerfs, du sang et du système immunitaire. Si elles ne sont pas traitées, ces maladies peuvent entraîner une invalidité ou même la mort de l'enfant. Cependant, si les maladies sont reconnues et traitées tôt, leurs conséquences peuvent être évitées ou réduites dans la plupart des cas. Le consentement parental est requis avant la réalisation du dépistage néonatal.

Quelques gouttes de sang sont prélevées sur le talon de l'enfant, généralement à son troisième jour, déposées sur une carte test et envoyées ensuite dans un laboratoire pour

y être contrôlées. Les maternités, les sages-femmes ou les médecins établis sont compétents pour la prise de sang. Les parents reçoivent une nouvelle de la maternité, de la sagefemme ou du pédiatre uniquement en cas de résultat anormal, suite à quoi d'autres tests de contrôle ont lieu. Si le diagnostic de maladie est confirmé, on commence immédiatement le traitement.

Screening de l'ouïe

Toustes les nouveaux-né-es en Allemagne ont droit à un dépistage auditif (test auditif pour les nouveau-nés). L'examen a généralement lieu dans les premiers jours de la vie après la naissance. Un test auditif court et indolore est effectué sur le bébé à l'aide d'un appareil de mesure spécial. Les troubles auditifs peuvent être détectés et traités à un stade précoce grâce au dépistage auditif. Environ deux enfants sur 1 000 en Allemagne naissent avec une déficience auditive qui nécessite un traitement. La capacité à bien entendre est très importante pour le développement normal du langage dans l'enfance, pour la maturation émotionnelle et sociale de l'enfant et pour le développement scolaire et professionnel ultérieur. Plus longtemps la déficience auditive passe inaperçue, plus il est difficile pour l'enfant de rattraper son retard dans le développement du langage. L'enfant peut être épargné grâce à une détection précoce, un soutien précoce et des appareils auditifs modernes.

Important:

En cas d'accouchements à domicile ou dans une maison de naissance, la sage-femme qui vous suit peut vous informer sur les analyses de sang et exécuter le dépistage néonatal.

Vous trouverez plus d'informations sur le dépistage néonatal aux liens suivants:
Santé: Dépistage néonatal (bayern.de)
www.lgl.bayern.de/gesundheit/praevention/kindergesundheits/neugeborenscreening/index.htm

Examens U	Moment	Lieu
U1	Directement après la naissance	A l'hôpital ou à domicile par la sage-femme
U2	Entre le 3 ^e et le 10 ^e jour	Hôpital ou pédiatre
U3 – U9	8 ^e examen d'ici la 6 ^e année	chez le pédiatre ou chez le <u>médecin de famille</u>

En Bavière, l'examen fait partie des visites médicales obligatoires.

Quand le bébé naît à la maison ou dans une maison de naissance, le test d'audition peut être effectué chez un pédiatre établi ou chez un médecin ORL.

Dépistage des malformations cardiaques congénitales majeures

Ce dépistage permet d'exclure les malformations cardiaques congénitales graves grâce à une mesure de la teneur en oxygène du sang du bébé à l'aide d'un capteur de lumière (oxymétrie de pouls). L'examen est indolore et ne prend que quelques secondes.

Examens de dépistage U

Les « examens U » servent à observer le développement physique et mental des nouveau-nés et des enfants et à dépister et à soigner des anomalies possibles.

Le pédiatre et/ou le médecin de famille informe les parents du moment où ont lieu les examens U3 à U9. Il est important que l'examen de dépistage soit fait à un moment précis du développement de l'enfant. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut déceler et soigner à temps les anomalies ou les maladies éventuelles.

Il existe deux autres examens U10 et U11 que le ou la pédiatre ou le médecin de famille peut réaliser, mais qui ne sont pas encore

Important :

Un test auditif anormal doit être vérifié par un médecin spécialiste dès que possible. Le diagnostic doit être prononcé d'ici l'âge de trois mois afin que le traitement puisse être commencé au cours des six premiers mois de la vie.



pris en charge par toutes les mutuelles. Renseignez-vous auprès de votre médecin et de votre mutuelle.

Protection de la santé des enfants et des jeunes en Bavière

Pour que tous les enfants bénéficient d'un bon départ dans la vie, en Bavière, les parents sont tenus de faire participer leurs enfants à temps aux examens de dépistage (U1 à U9 et J1). Ces rendezvous chez le pédiatre ou chez le médecin de famille servent à détecter et à soigner le plus tôt possible les maladies et les anomalies de développement. La participation à ces examens a été élevée au rang d'obligation pour mieux découvrir les enfants maltraités ou négligés et leur faire parvenir l'aide dont ils ont besoin.

Au moment de la demande d'allocations familiales régionales et au moment de l'ins-

cription au jardin d'enfants, on exige des preuves de la réalisation des derniers examens U échéants. Il faut apporter la preuve du dernier examen U adapté à l'âge lors de l'examen d'entrée à l'école.

Examen médical d'entrée à l'école en Bavière

L'examen médical d'entrée à l'école est un examen de prévention pour tous les enfants qui seront en âge d'être scolarisés dans les deux années suivantes. L'examen est effectué par des collaborateurs de l'administration de la santé. Il est destiné à déterminer si les enfants qui commencent l'école sont en état d'affronter le quotidien scolaire au niveau de la santé. La participation est obligatoire.

Les antécédents de santé, le poids et la taille sont enregistrés, des tests de la vue et de l'ouïe sont effectués et le carnet d'examen médicaux des enfants et le carnet de vaccination sont contrôlés. Pour tester les capacités linguistiques et motrices de l'enfant, on lui donne de petits exercices à faire.

Si les parents ne peuvent pas prouver que leur enfant a participé à l'examen adapté à l'âge de leur enfant (U8 ou U9), un examen médical scolaire a lieu. Dans cet examen, on ausculte l'enfant et on contrôle son ni-

veau de développement, le cas échéant, on conseille les parents à propos de résultats médicaux importants pour le quotidien scolaire. L'examen médical est également proposé, quand des particularités sont apparues au cours de l'examen médical d'entrée à l'école ou de l'examen U. Il peut aussi avoir lieu quand les parents le souhaitent.

Quand un enfant ne participe ni à l'examen médical d'entrée à l'école ni à un examen médical scolaire obligatoire, l'administration de la santé doit en informer le service de l'assistance sociale.

Examens pour les jeunes

Quand la puberté commence, de nombreux changements physiques et psychologiques surviennent. L'examen J1 a lieu une seule fois pour les jeunes âgés de 12 à 14 ans.

Les maladies susceptibles de mettre en danger le développement physique, psychologique et social des jeunes doivent être reconnues et traitées à un stade précoce. Le statut vaccinal est également revérifié à l'occasion de cet examen. Les questions sur la sexualité, les comportements malsains tels que le tabagisme et les problèmes avec la famille et l'environnement social peuvent être discutés et clarifiés dans le cadre du J1. Le J1 est réalisé au cabinet de l'enfant et

de l'adolescent-e ou au cabinet du médecin de famille. Les jeunes peuvent choisir s'ils/elles veulent aller au J1 seul-es ou avec leurs parents.

De nombreux cabinets de pédiatrie et pédiatrie proposent une consultation spéciale jeunesse. Munissez-vous de votre carnet de vaccination et de votre carte d'assurance.

Il existe un autre examen J – J2 – que le/la pédiatre ou le médecin de famille peut réaliser, mais qui n'est pas encore pris en charge par toutes les mutuelles. Renseignez-vous auprès de votre médecin et de votre mutuelle.

Vaccins

Les vaccins sont importants pour votre enfant et pour vous-même car ils vous protègent de maladies infectieuses dangereuses. Les vaccins de protection des enfants doivent être faits et/ou renouvelés à intervalles déterminés et prescrits. Le pédiatre ou le médecin de famille peut vous conseiller à propos de l'échéance des vaccins.

Les caisses maladie légales prennent les frais en charge pour les vaccins de protection suivants des enfants :

- Rotavirus
- Tétanos
- Diphtérie
- Coqueluche
- Poliomyélite (paralysie infantile)
- Haemophilus influenzae de type B
- Hépatite B
- Pneumocoques (p.ex. pneumonie et méningite)
- Méningocoques (p.ex. méningite)
- Rougeole
- Oreillons
- Rubéole
- Varicelle
- L'encéphalite méningée du début de l'été (virus FSME)
- Virus du papillome humain (VPH)

La vaccination pour la COVID-19 est aussi gratuite.

Pour les adultes

A l'âge adulte également, les vaccins sont importants et ils peuvent vous protéger de certaines maladies. Faites vérifier votre carnet de vaccination par le médecin afin de rattraper des vaccins manquants. Les vaccins contre p.ex. la diphtérie et le tétanos devraient être renouvelés régulièrement ou rattrapés lorsqu'ils manquent. Dans la mesure où le dernier vaccin et/ou la dernière maladie remonte à plus de dix ans, nous vous recommandons de vous faire vacciner d'urgence contre la coqueluche si vous prévoyez une grossesse ou si vous avez des contacts avec des nouveau-nés. Si vous venez d'un pays où la poliomyélite existe, au moment de votre arrivée faites vérifier et éventuellement renouveler votre vaccin polio. En outre, il y a d'autres recommandations de vaccins pour les personnes particulièrement exposées en raison de leur âge, de maladies existantes ou d'autres circonstances. En font entre autres partie le vaccin contre l'influenza ou les pneumo-coques (pneumonie) pour les personnes à partir de 60 ans. Le médecin de famille, les caisses maladie ainsi que les administrations de santé informent sur les vaccins et sur leur nécessité.

Important :

Tous les vaccins sont inscrits dans le carnet de vaccination qu'il faut apporter aux dates de vaccins. Si vous ne possédez pas encore de carnet de vaccination, demandez à votre médecin de famille ou à l'administration sanitaire qui s'occupe de vous.

Dans pratiquement toutes les circonscriptions de Bavière, règne un risque accru de contamination par le virus de l'encéphalite méningée du début de l'été (virus FSME) par morsure de tiques. Les personnes qui dans leur profession ou dans leurs loisirs séjournent dans la nature, doivent se faire vacciner et faire vacciner leurs enfants tous les trois à cinq ans, en effet le virus FSME peut provoquer de graves maladies des méninges, du cerveau et de la moelle épinière.

Les caisses maladie prennent en charge les frais de tous les vaccins recommandés par «la commission permanente de la vaccination» (STIKO) auprès de l'Institut Robert Koch à Berlin. Le statut des caisses maladie peut prévoir de prendre en plus en charge les frais d'autres vaccins (par exemple les vaccinations de voyage).

Examens dentaires

Une visite régulière chez le dentiste est importante pour le maintien de la santé des dents et des gencives. Cela vaut aussi bien pour les adultes que pour les enfants, et ce, «dès la première dent». Après un examen approfondi des dents, les dents malades et les gencives malades sont soignées et le dentiste donne des conseils détaillés.

L'assurance maladie légale prend en charge les frais des examens de dépistage dentaires et les prestations de prévoyance désignées ci-dessous tant pour les adultes que pour les enfants et les jeunes.

Important:

Quand votre enfant est très malade au moment de la vaccination et s'il a plus de 38,5° de fièvre, il faut repousser la date de la vaccination. En cas de légère infection la vaccination peut avoir lieu après consultation du médecin. Quand votre enfant a une maladie chronique ou quand il doit prendre des médicaments, parlez-en avec votre médecin avant la vaccination.

Enfants âgés de moins de 6 mois à

33 mois révolus :

Pendant cette période, les enfants ont droit à un total de trois examens dentaires de détection précoce, au cours desquels les dents sont vérifiées et, si nécessaire, un plan de traitement est déterminé. Les trois enquêtes doivent être réalisées aux âges suivants :

- de 6 à 9 mois,
- de 10 à 20 mois et
- de 21 à 33 mois.

et doivent être faites avec au moins quatre mois d'écart entre deux examens consécutifs.

De plus, les enfants de cet âge ont droit à une application de vernis fluoré deux fois par an pour durcir et renforcer l'émail.

Enfants du 34^e mois à la fin de la sixième année :

Les enfants de cet âge ont droit à un total de trois examens dentaires de dépistage. Ils sont proposés à des intervalles d'au moins 12 mois.

S'il s'avère que les enfants présentent un risque accru de carie dentaire, ils peuvent continuer à recevoir du vernis fluoré deux fois par an pour prévenir la carie dentaire.

Enfants et jeunes (de 7 à 18 ans) :

Au cours de deux consultations dentaires par an, selon un certain calendrier, on vérifie l'hygiène buccale, on élucide les maladies dentaires et on s'exerce à l'hygiène de la bouche. Les dents sont fluorées et les sillons profonds des molaires sont scellés contre les caries.

Adultes :

- Deux examens dentaires par an en l'espace d'au moins quatre mois: La recherche de caries, de maladies des gencives et de tumeurs dans l'espace buccal, le cas échéant, des radiographies.
- Un détartrage par an.

Les personnes nécessitant des soins ayant une assurance légale ou les personnes handicapées ont également droit à une évaluation de leur santé bucco-dentaire par un-e dentiste et à un plan personnel de santé bucco-dentaire en conséquence. Dans ce document, les recommandations médicales pour l'hygiène dentaire, les recommandations quant à l'utilisation de fluorure, les conseils pour une alimentation saine pour les dents et des recommandations quant à la prévention et le soulagement de la sensation de bouche sèche sont enregistrés individuellement pour les patient-e-s.

En Bavière, il existe en plus un passeport dentaire pour enfants. On y inscrit les résultats des examens. Il est gratuit. On l'obtient chez le dentiste et il faut l'apporter à chaque examen de dépistage et de prévention. Le carnet pour enfants dispose en plus d'un aide-mémoire supplémentaire, dans lequel vous trouverez entre autres des conseils sur la santé des dents, sur une bonne alimentation et sur la protection contre les caries.



Important:

En plus des examens de dépistage dentaire, les points suivants sont importants pour la protection de vos dents et de vos gencives:

- Se brosser les dents au moins deux fois par jour. Le mieux est le matin avant le petit-déjeuner et le soir avant de se coucher.
- Après avoir consommé des aliments et des boissons acides, vous devriez attendre une heure avant de vous brosser les dents.
- Une fois par jour, nettoyez les espaces entre les dents avec de la soie dentaire ou avec des bossettes interdentaires.
- Pour les enfants le brossage des dents est important à partir de la première dent. Jusqu'à l'âge de 8-9 ans, vous devez contrôler le brossage des dents et rebrosser à fond.
- Pour le brossage des dents, utilisez un dentifrice qui contient du fluor (veuillez noter les informations concernant l'âge!). Pour les enfants âgés de moins de 6 ans, il existe des dentifrices pour enfant avec un contenu en fluor de 500 ppm.
- Il est important de s'alimenter sainement, d'éviter en particulier de consommer souvent des boissons et des mets sucrés.

2. Examens de dépistage et prestations de prévention pour les personnes sans protection d'assurance maladie

Prestations selon la Loi sur les prestations aux demandeurs d'asile

Normalement, les demandeurs d'asile et les personnes tenues de quitter le pays ou dont le séjour est toléré pour des raisons de droit international, politiques ou humanitaires (les réfugiés « de fait ») ne peuvent pas s'assurer légalement. D'après la loi sur les prestations accordées aux demandeurs d'asile, pendant les premiers 18 mois, il existe un droit au traitement de maladies aiguës nécessitant un traitement ou de maladies douloureuses ainsi qu'à certains examens de dépistage et de prestations de prévention (il y a des restrictions au niveau des prothèses dentaires et de l'orthodontie).

Important :

Pour avoir recours à la loi sur les prestations accordées aux demandeurs d'asile, il faut présenter une feuille de maladie au médecin. On l'obtient auprès du bureau des affaires sociales ou bien là où on fait d'habitude les demandes pour les autres prestations. La feuille de maladie est toujours valable trois mois.

Les examens de dépistage et les prestations de prévention suivants peuvent être faits :

- Examens de dépistage et prestations de prévention pendant la grossesse, prestations pour l'accouchement et les soins après la naissance
- Les examens médicaux de dépistage et les prestations de prévention tels que dans l'assurance maladie légale : Examens des enfants et des jeunes, U1 à J1, examens de dépistage gynécologique, dépistage annuel du cancer pour les femmes à partir de 20 ans et pour les hommes à partir de 45 ans, Bilan de santé et examens de la peau pour les personnes à partir de 35 ans
- Examens de prévention dentaire tous les six mois
- Vaccins habituels pour les enfants, tétanos, diphtérie, vaccins polio pour les adultes, selon le risque individuel également d'autres vaccins

Prestations selon la loi sur l'aide sociale XII

Le droit aux prestations selon la loi sur l'aide sociale XII est réservé aux migrants dont le séjour est légal mais ne tombe pas sous la loi sur les prestations accordées aux demandeurs d'asile, et qui ne sont assurés maladie ni légalement ni en privé. Si ces migrants perçoivent une aide sociale qui sera versée pendant une durée dépassant un mois, ils sont assurés maladie. Le bureau des affaires sociales leur demandera de choisir une caisse maladie et de s'y inscrire.

Si un suivi par une caisse maladie légale n'entre pas en ligne de compte, il faut déposer une demande de feuille maladie auprès du bureau d'aide sociale correspondant pour la prise en charge des frais de certaines prestations. Ces prestations correspondent à celles des assurés légaux.



Important:

Les ayants droit sont ceux qui se trouvent dans une situation précaire (pas assez et pas de revenu ou de fortune réelle, pas d'assurance maladie) et lorsqu'il y a nécessité de traitement médical.

3. Glossaire

Anévrisme: Un anévrisme est un renflement distinct dans une artère. Si un tel renflement se développe dans l'aorte abdominale, il peut se rompre et entraîner des saignements potentiellement mortels. Les hommes de plus de 65 ans sont plus susceptibles de développer une aorte abdominale. On leur propose donc une échographie afin de découvrir à temps un anévrisme. Il est ensuite contrôlé régulièrement pour évaluer s'il est en croissance et, si nécessaire, une intervention chirurgicale préventive est effectuée.

Carnet de vaccination (Impfpass): Le médecin inscrit les vaccins qui ont été faits dans le carnet de vaccination. Comme les vaccins ont lieu en règle générale pendant les examens de prévention, il faut apporter le carnet de vaccination et le carnet U à tous les examens U et à l'examen J1. Si vous n'avez pas encore de carnet de vaccination, le médecin vous en établit un. Les adultes devraient également apporter leur carnet de vaccination à chaque vaccination ou en voyage à l'étranger.

Carnet U (U-Heft): Les résultats des examens de prévention (examens U) des enfants sont consignés dans le carnet U. Par ailleurs, ce carnet contient des informations importantes comme p.ex., des tableaux de poids et de taille de l'enfant. Le carnet U est délivré à la maternité ou à l'hôpital après le premier examen U1 et il faut l'apporter à tous les examens de prévention des enfants et des jeunes.

Carte d'assuré (Versichertenkarte): La carte d'assuré est établie par la caisse maladie peu après l'inscription. En règle générale elle est envoyée par la poste. Chez le médecin, on la présente à l'assistante médicale pour pouvoir régler les comptes du traitement avec la caisse maladie. Les coordonnées personnelles de l'assuré (nom, date de naissance, adresse) figurent sur une puce sur la carte d'assuré. Le numéro d'assuré y est enregistré. Cependant, la carte ne contient pas d'informations sur l'état de santé ou sur les diagnostics de l'assuré.

Coloscopie (Darmspiegelung): La coloscopie est une possibilité de dépister et de traiter à temps le cancer du colon. Au cours de la coloscopie, un tube fin et souple, un endoscope, est introduit dans le colon. Il contient un système optique permettant de transmettre des images du colon sur un écran. Des prélèvements de tissu peuvent être faits pendant la coloscopie, ils sont ensuite analysés en laboratoire. On peut également procéder à de petites opérations par cette voie.

Diabète de la femme enceinte (Schwangerschaftsdiabetes): En raison des modifications hormonales pendant la grossesse, les femmes enceintes peuvent provisoirement être atteintes de diabète mellitus. La plupart du temps, le diabète de la femme enceinte reste sans troubles. Les premiers signes du diabète de la femme enceinte peuvent cependant être un fort surpoids de la femme, une soif extrême, trop de liquide amniotique et un très gros bébé. Le diabète de la femme enceinte déclenché par un trop haut niveau de glycémie dans le sang, représente un risque pour la santé de la mère et de l'enfant à naître et il faut le soigner. En cas de niveau de glycémie légèrement surélevé, la plupart du temps, un régime strict suffit. Si le niveau de glycémie reste élevé, il faut soigner le diabète de la femme enceinte avec de l'insuline. En règle générale, le diabète de la femme enceinte disparaît après la naissance de l'enfant.

Diabète mellitus: Le diabète mellitus est une anomalie chronique du métabolisme dont souffre environ 7% de la population adulte en Allemagne. Le diabète peut apparaître à tout âge, chez les enfants, chez les jeunes tout comme chez des personnes âgées. On parle de diabète mellitus quand l'insuline produite par le corps ne transfère plus le sucre des aliments des vaisseaux sanguins aux cellules. Le niveau de sucre augmente dans le sang, d'où le terme de « maladie du sucre ». Les symptômes typiques sont par exemple, la miction fréquente, la soif, la fatigue, le manque d'entrain, les troubles de la vue et les blessures qui guérissent mal. Un diabète mal soigné ou non soigné peut entraîner des séquelles telles que la perte de la vue, l'infarctus, l'apoplexie ou la dégradation des reins.

Examens de dépistage (Früherkennungsuntersuchungen): L'objectif des examens de dépistage est de détecter à temps des maladies (lorsqu'il n'y a pas encore de symptômes apparents) et d'augmenter ainsi les chances de guérison.



Gestose: La gestose est un terme collectif pour désigner différents troubles déclenchés par la grossesse. En plus d'une pression artérielle accrue, il peut y avoir une augmentation de l'élimination d'albumen dans l'urine et l'apparition d'oedèmes. Une gestose survient surtout chez les primipares très jeunes ou plus âgées. D'autres facteurs de risque pour les femmes enceintes sont les lésions des vaisseaux sanguins résultant de maladies rénales chroniques, d'hypertension ou de diabète, de tabagisme ou de manque d'albumen. Une gestose augmente le risque de naissance prématurée et de mort du nourrisson. En plus, elle peut entraîner une complication mettant en danger la vie de la femme enceinte.

Grippe (Influenza): Il s'agit d'une maladie infectieuse provoquée par les virus de l'influenza, également dénommée grippe, qui atteint pratiquement toujours les voies respiratoires et peut être accompagnée de troubles graves et de complications comme la pneumonie et l'inflammation du muscle du coeur (myocardite).

Infection (Infektion): Dans une infection, les agents pathogènes pénètrent dans le corps et s'y multiplient. Les diarrhées, les infections des voies respiratoires, la rougeole et la coqueluche, mais également le SIDA et la malaria font partie des maladies infectieuses.

Maladie cancéreuse (Krebserkrankung): On entend par maladie cancéreuse (ou cancer) une croissance incontrôlée des cellules. Les cellules cancéreuses refoulent ou détruisent les tissus sains. Chaque organe du corps peut être atteint par le cancer. Après les maladies cardiovasculaires, les maladies cancéreuses représentent le deuxième facteur de mortalité en Allemagne. Pourtant de plus en plus de patients guérissent. Il y a beaucoup de maladies cancéreuses différentes qui se différencient fortement au niveau des possibilités de traitement. Le dépistage du cancer permet de réduire le risque de mourir du cancer.

Maladies cardio-vasculaires (Herz-Kreislauf-Erkrankungen): Une série de maladies en font partie concernant aussi bien le coeur, les vaisseaux coronaires que les vaisseaux sanguins. Les maladies les plus fréquentes sont l'artériosclérose (rétrécissement des artères par dépôts sur les parois intérieures des vaisseaux) – souvent précurseur de l'infarctus (occlusion d'une artère) – et l'insuffisance cardiaque (également nommée faiblesse du muscle cardiaque), au cours de laquelle le coeur ne peut plus alimenter suffisamment le tissu en sang et en oxygène. Les maladies cardio-vasculaires représentent la cause la plus fréquente de mortalité en Allemagne. L'apparition de ces maladies peut être évitée. Un mode de vie sain avec une alimentation pauvre en graisse, suffisamment d'exercice et le renoncement à la nicotine ont un effet protecteur sur le système cardiovasculaire.

Mammographie: Dans une mammographie, on réalise une radiographie du sein. Cela permet de visualiser les modifications du tissu du sein.

Médecin de famille (Hausarzt): Un médecin traitant est un médecin établi. La plupart du temps c'est la première adresse où se rend le patient en cas de problèmes de santé. En Allemagne ceux qui travaillent comme médecins de famille sont des spécialistes de médecine générale, spécialistes

de médecine interne établis comme médecins de famille.

Œdème (Ödeme): Les oedèmes sont des accumulations d'eau dans les tissus.

Pneumocoques (Pneumokokken): Des bactéries (*streptococcus pneumoniae*), pouvant déclencher différentes maladies. La pneumonie, la méningite ou l'otite en font partie. Le risque de maladie augmente à un âge avancé (plus de 60 ans) puisque la capacité du système immunitaire diminue avec l'âge.

Prévention (Vorsorge): On entend par là les mesures destinées à empêcher l'apparition de maladies. Un exemple de véritable mesure de prévention est le nettoyage des dents. Un soin régulier et correct des dents ainsi qu'une bonne hygiène buccale permettent d'éviter l'apparition de caries.

Rubéole (Röteln): La rubéole fait partie des maladies infantiles que les adultes peuvent également contracter. Pendant la grossesse, une infection avec le virus de la rubéole peut provoquer de graves dommages sur l'enfant à naître, p.ex. handicap mental, surdité et cécité. Plus une femme s'infecte tôt avec le virus (jusqu'à la 18^e semaine), plus le risque est grand que l'enfant ait un grave handicap. Pendant les examens de prévention de la grossesse, on procède à un test anticorps, destiné à constater si la femme enceinte a déjà eu une infection de rubéole et est ainsi protégée contre le virus ou si elle doit se protéger. Si la protection n'est pas suffisante, la femme enceinte doit limiter ou éviter les contacts avec les enfants et les foules. La meilleure protection est cependant la vaccination pendant l'enfance (les filles âgées de 11 à 13 ans) ou pour les femmes avant le début d'une grossesse.

Screening: Ce terme vient de l'anglais et signifie examen médical en série. Dans le contexte du cancer du sein, screening signifie un examen de toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans, ayant lieu à intervalles réguliers de deux ans.

Unités de screening (Screening-Einheiten): Ces organismes médicaux sont spécialisés dans les screenings de mammographie et sont soumis à des exigences de qualité très strictes. On y réalise des clichés de mammographie et en cas de résultat anormal, on y procède à d'autres examens. Les unités de screening sont dirigées par des médecins spécialement formés.

4. Adresses

Institution/contact

Description

AIDS-Hilfen in Bayern

Sur les sites Internet suivants, vous trouverez les coordonnées pour contacter les aides au sida :
www.muenchner-aidshilfe.de
www.augsburg.aidshilfe.de
www.aidshilfe-nuernberg.de
www.aidshilfe-regensburg.de

Les Aides au SIDA en Bavière se tiennent à votre disposition en tant qu'associations d'utilité publique, entre autres pour des consultations téléphoniques. Elles donnent des conseils sur les questions concernant le « safer sex », « safer Use » sur les risques possibles d'infection et sur le test anticorps VIH.

Bayerische Krebsgesellschaft e. V.

Nymphenburger Straße 21a
80335 München
Tel. : 089 5488400
Fax : 089 54884040
info@bayerische-krebsgesellschaft.de
www.bayerische-krebsgesellschaft.de

La Société bavaroise de lutte contre le cancer s'engage en tant qu'organisation d'utilité publique pour les intérêts des personnes atteintes du cancer. Elle offre entre autres conseil et soutien aux cancéreux et à leur entourage, promeut la prévention contre le cancer et la prévention de la santé et soutient la recherche sur le cancer dans le domaine de l'oncologie psychologique. Représentée dans toute la Bavière par des centres de coordination psychosociaux, elle suit de nombreux groupes d'auto-assistance et édite des informations variées sous forme de brochures et de guides conseil.

Bayerische Landesarbeitsgemeinschaft Zahngesundheit e. V. (LAGZ)

Fallstraße 34
Zahnärztehaus
81369 München
Tel. : 089 7233981
Fax : 089 7235701
info@lagz.de
www.lagz.de

En tant qu'association d'utilité publique, la Communauté bavaroise de travail pour la santé des dents, promeut la santé des dents des enfants et des jeunes en Bavière. Avec les caisses maladie légales, les spécialistes des dents, les bureaux d'administration de la santé et les cabinets dentaires, elle dirige la prophylaxe des groupes dans les écoles et les garderies.

Institution/contact

Description

Bayerische Landesärztekammer (BLÄK)

Mühlbauerstraße 16
81677 München
Tel.: 089 41470
Fax: 089 4147280
info@blaek.de
www.blaek.de

La Chambre bavaroise régionale des médecins est l'organe de représentation professionnelle légale de tous les médecins bavarois. Ses tâches consistent en la sauvegarde des intérêts des médecins dans le cadre des lois, dans la surveillance du respect des obligations professionnelles des médecins, dans la promotion de la formation continue des médecins et dans la participation au soin de la santé publique. Sur le site Internet de la BLÄK, vous trouverez des numéros d'urgence, des informations destinées aux patients en différentes langues ainsi que des indications sur les groupes d'auto-assistance.

Bayerische Landeskammer der Psychologischen Psychotherapeuten und der Kinder- und Jugendlichenpsychotherapeuten (PTK Bayern)

Adresse postale:
Postfach 151506
80049 München
Adresse du bureau:
Birketweg 30
80639 München
Tel.: 089 5155550
Fax: 089 51555525
info@ptk-bayern.de
www.ptk-bayern.de

La PTK de Bavière est l'organe de représentation professionnelle légale des psychothérapeutes psychologiques bavarois (PP) et des psychothérapeutes pour les enfants et pour les jeunes (KJP). La représentation des intérêts des psychothérapeutes (PP et KJP) en Bavière, la participation au soin public de la santé, en particulier la prévention et le traitement de maladies psychiques, la formation continue, la surveillance de la profession et autres font partie des tâches variées de la PTK. Sur le site Internet de la PTK de Bavière, vous trouverez des informations complémentaires et un moteur de recherche pour trouver des psychothérapeutes (PP et KJP) en Bavière.

Institution/contact

Description

Bayerische Landes Zahn- ärztekammer (BLZK)

Flößbergasse 1
81369 München
Tel.: 089 2302110
Fax: 089 230211128
blzk@blzk.de
www.blzk.de

La Chambre bavaroise des dentistes est la représentation professionnelle légale de tous les dentistes bavarois. Elle s'engage activement pour les droits et les intérêts des dentistes ainsi que pour la promotion, le maintien et la reconstitution de la santé dentaire de la population. Elle s'engage pour la qualité de la médecine dentaire comme résultat de concepts de prévention et de traitement fondés sur la science, s'orientant sur l'individualité de chaque patient. La protection du patient a la priorité absolue.

Bayerischer Hebammen Landesverband e. V. (BHLV)

Brucker Straße 6
85221 Dachau
Tel.: 08131 3379740
Fax: 08131 3379436
gs@bhlv.de
www.bhlv.de

L'Association régionale bavaroise des sages-femmes (d'utilité publique) est un regroupement de sages-femmes indépendantes et employées.

L'objectif de la BHLV est de défendre et de représenter les intérêts de ses membres ainsi que de renforcer la considération des sages-femmes dans la vie publique. L'association régionale soutient les futurs parents dans leur recherche de sage-femme. Des collègues sont entremises sur place pour suivre les femmes pendant la grossesse, l'accouchement, après la naissance et pendant l'allaitement.

Bayerisches Landesamt für Gesundheit und Lebens- mittelsicherheit (LGL)

Siège principal:
Eggenreuther Weg 43
91058 Erlangen
Tel.: 09131 68080
Fax: 09131 68082102
poststelle@lgl.bayern
www.lgl.bayern.de

Le Bureau régional bavarois pour la sécurité de la santé et des aliments travaille comme autorité interdisciplinaire spécialisée et est prestataire de service pour la protection bavaroise de la santé et des consommateurs. Ses tâches consistent entre autres en projets et recherche, examen de la situation sanitaire de la population en Bavière ainsi que des aliments et du fourrage et la surveillance de l'eau potable.

Sur le site Internet du LGL vous trouverez de nombreuses informations sur différents sujets de promotion et de prévention de la santé (p.ex. alimentation, sommeil sain du bébé, vaccins, screening de l'ouïe des nouveaux-nés, et autres.)

Institution/contact	Description
<p>DONUM VITAE in Bayern e.V. Bureau d'Etat Luisenstraße 27 80333 München Tel.: 089 51556770 Fax: 089 51556777 info@donum-vitae-bayern.de www.donum-vitae-bayern.de</p>	<p>L'association régionale Donum Vitae en Bavière, e.V. propose conseil et offres préventives tout autour du thème de la grossesse. Des femmes enceintes qui hésitent à avorter peuvent s'adresser aux centres de conseil de l'association régionale. Avec les personnes concernées, on recherche des possibilités d'aide, et on accompagne la femme dans sa décision.</p>
<p>Bureaux de santé et d'hygiène publiques Vous trouverez toutes les adresses des bureaux de santé et d'hygiène publiques sur internet au lien suivant: www.freistaat.bayern/dokumente/behoerdeordner/7555456214</p>	<p>Les Bureaux de santé et d'hygiène publiques proposent à la population des informations sur la santé, des explications et un conseil. Font par exemple partie des tâches des Bureaux de santé et d'hygiène publiques des examens médicaux d'entrée à l'école, des conseils sur les vaccins, des aides pour les malades psychiques, les personnes dépendantes ainsi que les personnes présentant des handicaps. Les Bureaux de santé et d'hygiène publiques se chargent également de tâches de surveillance et de contrôle (hygiène dans les organismes de traitement, de soins et de suivi, eau potable et eau de bain) et prodiguent des conseils dans les questions de médecine environnementale.</p>
<p>Kassenärztliche Vereinigung Bayerns (KVB) Bureau d'Etat Adresse des locaux: Elsenheimerstraße 39 80687 München Adresse postale: 80684 München info@kvb.de www.kvb.de</p>	<p>L'Union des médecins agréés par les caisses en Bavière (KVB) représente les droits et les intérêts des médecins et psychothérapeutes établis vis à vis des caisses maladie et de la politique et garantit les soins médicaux et psychothérapeutiques de la population en Bavière. Sur le site Internet de la KVB se trouve un moteur de recherche destiné aux patients et concernant les médecins et psychothérapeutes établis en Bavière. En outre, du matériel d'information utile sur le thème de la santé se trouve sur le site (p.ex. vaccins, dépistage du cancer, maladie d'Alzheimer et autres).</p>

Institution/contact	Description
<p>Kassenzahnärztliche Vereinigung Bayerns (KZVB) Fallstraße 34 81369 München Tel.: 089 724010 Fax: 089 72401291 presse@kzvb.de www.kzvb.de</p>	<p>L'Association des dentistes agréés par les caisses en Bavière est une entreprise prestataire de services qui s'engage pour des soins dentaires de haute qualité en Bavière. Par ailleurs, elle règle le service d'urgence dentaire en Bavière. Dans les questions concernant les factures de dentiste et les plans de soin, les patients peuvent s'adresser au bureau de conseil de la KZVB. Le conseil est gratuit.</p>
<p>Koordinierungsstelle der bayerischen Suchthilfe (KBS) Lessingstraße 1 80336 München Tel.: 089 536515 Fax: 089 5439203 info@kbs-bayern.de www.kbs-bayern.de</p>	<p>Le Bureau de coordination de l'aide bavaroise à la dépendance est un comité spécialisé composé d'associations d'organismes caritatifs, qui agissent dans le cadre de l'aide aux malades dépendants et aux personnes menacées de dépendance. L'objectif du KBS est la promotion et le développement de l'aide aux malades dépendants en Bavière. Ses tâches consistent entre autres à prendre position vis à vis de développements sociaux-politiques touchant à la dépendance et à la promotion de la santé ainsi que l'information et la mise à disposition d'un forum pour l'échange professionnel entre toutes les institutions qui s'occupent de questions de dépendance.</p>
<p>Landesarbeitsgemeinschaft der Freien Wohlfahrtspflege in Bayern (LAGFW) Lessingstraße 1 80336 München Tel.: 089 544970 Fax: 089 54497187 Info@freie-wohlfahrtspflege- bayern.de www.freie-wohlfahrtspflege- bayern.de</p>	<p>La Communauté régionale de travail du bureau de bienfaisance de Bavière est un regroupement des organisations centrales de bienfaisance en Bavière (Bureau de bienfaisance des travailleurs, Croix rouge bavaroise, Caritas, oeuvres diaconiques, Association paritaire de bienfaisance et association régionale des paroisses de culte israélites de Bavière), qui promeuvent l'aide sanitaire et sociale. Elles proposent entre autres de nombreux services de conseil où de nombreuses offres en partie en langue maternelle s'adressent spécialement aux migrants (p.ex. premier conseil aux migrants, services des jeunes migrants et services pour les réfugiés). Vous obtiendrez les coordonnées de contact des différentes associations auprès de la LAGFW ou bien vous les trouverez sous : www.freie-wohlfahrtspflege-bayern.de</p>

Institution/contact

Description

Landesgesundheitsrat Bayern

Bureau:

Bayerisches Staatsministerium für
Gesundheit und Pflege Referat 31

Haidenauplatz 1

81667 München

Postfach 800209

81602 München

Tel.: 089 540233391

lgr@stmgp.bayern.de

www.stmgp.bayern.de/

ministerium/behoerden-und-gremien/lgr/

Le Conseil régional de santé de Bavière est composé de nombreux experts de différentes institutions du système de santé bavarois. Il conseille le parlement bavarois et le gouvernement du land de Bavière dans toutes les questions du système de santé public et contribue ainsi aux décisions prises dans les sujets touchant la santé en Bavière.

Landesverband Bayern der Angehörigen psychisch Kranker e. V. (LApK)

Pappenheimstraße 7

80335 München

Tel.: 089 51086325

Fax: 089 51086328

info@lapk-bayern.de

www.lapk-bayern.de

L'Association régionale des proches des malades psychiques de Bavière est une organisation cadre d'intérêt public d'auto-assistance des proches en Bavière. Dans cette organisation, les différents membres, les groupes d'auto-assistance et les associations d'auto-assistance se sont réunis pour améliorer la situation de vie des malades psychiques et de leurs proches. La LApK assure l'activité suivante: Conseil personnel et information, soutien des groupes de proches, programmes d'information et d'entraînement, formation continue pour les directeurs de groupe, congrès à thèmes pour les proches et autres. La LApK conseille également les personnes qui ne sont pas membres.

Institution/contact

Description

Landeszentrale für Gesundheit in Bayern e. V. (LZG)

Geisenhausenerstraße 18
81379 München
Tel.: 089 72441930
info@lzg-bayern.de
www.lzg-bayern.de

La Centrale régionale pour la santé en Bavière, e.V. est un regroupement de nombreux organismes et associations de Bavière actifs dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention. Les points forts sont constitués par l'information de la population sur les thèmes importants pour la santé, la coopération et la coordination avec les organismes locaux et régionaux, la formation continue de collaborateurs dans le domaine de la santé publique, la promotion d'activités des membres des associations orientées sur la santé et le soutien aux entreprises dans le développement de mesures visant à promouvoir la santé dans les entreprises.

Mammographie-Screening Bayern

Bureau central
Postfach 210360
80673 München
Tel.: 089 5454640200
Fax: 089 5709364931
screening@zentralestellebayern.de
www.mammographie-bayern.de

La centrale donne des réponses aux questions concernant l'examen de mammographie ainsi que des informations sur l'exécution des screenings de mammographie. Par le biais de la centrale, on peut fixer des rendez-vous pour un screening.

open.med

Open.med-Hotline :
0177 5116965
(Lundi – Vendredi 9h30 à 17h)
Tel.: 089 45207658
Fax: 089 45207657
openmed@aerztderwelt.org

open.med est le bureau de coordination médical de l'organisation « Médecins du monde » pour les personnes non assurées (en coopération avec le café 104).

Les médecins de open.med proposent une aide médicale anonyme et gratuite, des conseils. Ils procurent d'autres offres d'aide, des explications et de l'aide pour la prévention de la santé.

Vous obtiendrez plus d'informations sous :
www.gesundheit-ein-menschenrecht.de/kontaktstellen/bayern

Institution/contact	Description
<p>pro familia Landesverband Bayern Bahnhofstraße 24 94032 Passau lv.bayern@profamilia.de Conseil de messagerie en ligne chez pro familia: www.sextra.de</p>	<p>Les bureaux de conseil Pro-familia proposent entre autres, un conseil psychologique et social sur le couple et la sexualité, sur la contraception et sur la grossesse. Tous les bureaux de conseil sont des centres de conseil de grossesse reconnus par l'Etat. Ils peuvent délivrer un certificat de conseil grossesse.</p> <p>Des bureaux de conseil se trouve entre autres aux endroits suivants:</p> <p>Augsburg: Tel. 0821 4503620 Bamberg: Tel. 0951 133900 Ingolstadt: Tel. 0841 3792890 München: Tel. 089 3300840 Nürnberg: Tel. 0911 555525</p>
<p>Prop e.V. Verein für Prävention, Jugendhilfe und Suchttherapie Bureau Landwehrstraße 31 80336 München Tel.: 089 55879830 Fax: 089 558798329 info@prop-ev.de www.prop-ev.de</p>	<p>Prop e.V. est une association d'intérêt public qui travaille avec les points forts prévention, aide à la jeunesse et thérapie de dépendance. Le diagnostic précoce et les cours de prévention pour les enfants et les jeunes, le conseil aux personnes concernées et aux proches, la thérapie en services externes et le suivi ainsi que les thérapies contre la drogue et les thérapies sociales font partie des nombreuses offres de cette organisation.</p> <p>Numéro d'appel pour les gens ayant des problèmes d'addiction: 0800 0007767</p>
<p>Drogennotdienst L43: Landwehrstraße 43 (Rgb) 80336 München Tel.: 089 54908630 Fax: 089 54908640 drogennotdienst@prop-ev.de</p>	<p>Auprès du service d'urgence des drogues vous obtenez gratuitement et sans bureaucratie un conseil téléphonique personnel vingt-quatre heures sur vingtquatre. Le service dispose en outre d'un café ouvert dans la journée et d'un gîte pour les urgences.</p>

Institution/contact

Description

REFUGIO München

Rosenheimer Straße 38
81669 München
Tel.: 089 9829570
Fax: 089 98295757
info@refugio-muenchen.de
www.refugio-muenchen.de

En plus de psychothérapie et d'expertise médicale, le centre de conseil et de traitement des réfugiés et des victimes de la torture propose également un conseil social et un soutien.

Screeningzentrum

Bayerisches Landesamt für
Gesundheit und Lebensmittel-
sicherheit
Veterinärstraße 2
85764 Oberschleißheim
Tel.: 09131 68085204
screening@lgl.bayern.de

Le centre de screening du bureau régional bavarois de la santé et de sécurité des produits alimentaires est le bureau de coordination du land pour le dépistage des problèmes d'ouïe des nouveaux-nés en Bavière et se tient à votre disposition ou à la disposition de votre pédiatre.

Selbsthilfekoordination Bayern (SeKo)

Handgasse 8
97070 Würzburg
Tel.: 0931 20781640
Fax: 0931 20781646
selbsthilfe@seko-bayern.de
www.seko-bayern.de

L'organisme d'auto-coordination de Bavière met l'auto-assistance en réseau dans le land et la soutient dans le domaine de la santé et dans le domaine social. Il se charge des relations publiques concernant le thème de l'auto-assistance en Bavière et informe, conseille et forme des bureaux d'auto-assistance sur place. Il aide à mettre en place de nouveaux organismes qui soutiennent l'auto-assistance et la mise en réseau de personnes atteintes de maladies rares ou ayant des problèmes spécifiques.

Institution/contact

Description

Unabhängige Patienten- beratung Deutschland – UPD gGmbH

Tempelhofer Weg 62
12347 Berlin
www.patientenberatung.de

Conseil indépendant aux patients en Allemagne – UPD est un regroupement de bureaux de conseil régionaux et nationaux dans toute l'Allemagne. Il propose un conseil téléphonique neutre et personnel dans des questions de droit de la santé, des informations sur des sujets de santé et des renseignements sur des offres complémentaires (régionales).

Téléphone conseil national (gratuit):
0800 0117722 (en allemand)
0800 0117723 (en turc)
0800 0117724 (en russe)
0800 33221225 (en arabe)

Verbraucherzentrale Bayern

Mozartstraße 9
80336 München
Tel.: 089 5527940
Fax: 089 552794451
info@vzbayern.de
www.verbraucherzentrale-
bayern.de

La Centrale des consommateurs de Bavière est une organisation d'intérêt public qui propose information et conseil dans différents domaines tels que le droit des consommateurs, les assurances, l'assurance maladie, la prévoyance vieillesse, l'alimentation, l'environnement et les économies d'énergie. Par ailleurs, elle organise des conférences, des conseils de groupe et des cours ainsi que des formations pour les multiplicateurs (enseignants, éducateurs etc.) et offre du matériel d'information sur les thèmes ci-dessus.

VdK-Landesverband Bayern e.V.

Bureau d'Etat
Schellingstraße 31
80799 München
Adresse postale:
Postfach 340144
80098 München
Tel.: 089 21170
Fax: 089 2117258
info.bayern@vdk.de
www.vdk.de/bayern

L'Association sociale VdK Bavière est une organisation d'auto-assistance pour les retraités, les personnes présentant un handicap, les malades chroniques, les personnes nécessitant des soins et leurs proches, les familles, les salariés âgés et les chômeurs. L'association conseille et représente ses membres dans les questions de droit social.

Conseil téléphonique «Vivre dans la vieillesse»

Tel.: 089 2117112 | lebenimalter.bayern@vdk.de

Conseil téléphonique «Vivre avec un handicap»

Tel.: 089 2117113 | lebenmitbehinderung.bayern@vdk.de

Conseil personnalisé au:

Centre d'information du VdK Bayern:
Schellingstraße 31, 80799 München

Restez en bonne santé – Dépistage et prévention pour les enfants et les adultes

Vous vivez en Bavière et vous êtes en bonne santé. Vous voulez le rester mais il vous manque une vue d'ensemble de l'offre variée du système de santé public bavarois. Cette brochure vous présente les possibilités de prévention et de dépistage dont vous disposez pour protéger activement votre santé et pour déceler à temps des maladies.

Par exemple, qu'est-ce qu'un bilan de santé? Que signifie dépistage du cancer? De quels examens pour les enfants et les jeunes disposez-vous? Quand devez-vous vous protéger par des vaccins? De quels examens dentaires pouvez-vous bénéficier pour conserver vos dents saines toute votre vie? Cette brochure répond à ces questions et à beaucoup d'autres. Par ailleurs, vous y trouvez des adresses où contacter différents organismes de santé en Bavière.

Ce guide vous a été remis par :



Das Gesundheitsprojekt
Mit Migranten für Migranten
in Bayern